



DEC_0107_2025

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE LOCATION SCRABBLE 2025

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Madame Marie-France THIBOUT représentante de l'Association SCRABBLE, à utiliser la salle de RDC et bleue sur l'année 2025 en vue d'accueillir : des parties de scrabble

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « RDC » et « bleue », située Place de Gaulle

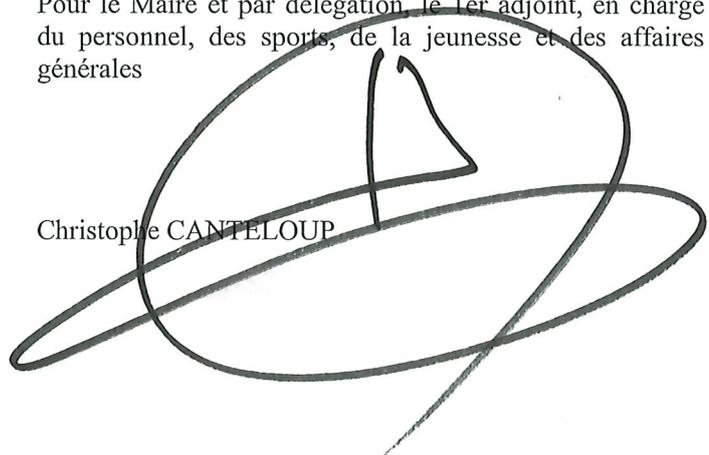
Le Maire décide de signer avec l'activité scrabble, un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « bleue » et « RDC »,

La présente location est convenue à titre payant d'un montant annuel,

Fait à Pont-Audemer, le 29 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP



Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le 12/05/2025



ID : 027-200077329-20250512-DEC_0107_2025-AU

CONTRAT DE LOCATION

SALLE d'ARMES



Ville de
Pont-Audemer

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le 12/05/2025

ID : 027-200077329-20250512-DEC_0107_2025-AU



Le présent Contrat est proposé par la Mairie de Pont-Audemer, 2 place de Verdun. Il est conclu entre La Mairie de Pont-Audemer et l'association SCRABBLE représentée par Madame Marie-France THIBOUT désignée ci-après « le locataire ».

Adresse : 19 impasse Edouard Herriot

Commune : 27500 PONT AUDEMER

Téléphone : 06 15 73 33 62

Mail : mfthibout@gmail.com

1/ DÉSIGNATION ET PRIX DES LOCAUX

Adresse	Salle d'Armes : 4 place du général de Gaulle 27500 PONT AUDEMER	
Salles	<input checked="" type="checkbox"/> RDC 150p. <input type="checkbox"/> Cartes 20p. <input checked="" type="checkbox"/> Bleue 40 p. <input type="checkbox"/> Rouge 30p.	
Capacité	<input type="checkbox"/> Sports 40p. <input type="checkbox"/> Musique 30p. <input type="checkbox"/> Caisse de retraite 3p.	
Prix associations commune	RDC journée 312.5 euros	½ journée 156 euros
	Autres salles : 5.5 euros de l'heure	
Prix hors commune	RDC journée 500 euros	½ journée 250 euros
Chauffage (du 15 octobre au 15 avril) et Electricité	Chauffage : <input type="checkbox"/> 7 euros de l'heure	Electricité : <input type="checkbox"/> 7euros de l'heure
Montant annuel	543 euros	
La salle est attribuée gratuitement une fois par an aux associations de PONT AUDEMER	Demande pour le mois de (Une participation pour le chauffage et l'électricité est demandée)	
Prêt de matériels :	-	

Les tarifs dépendent de la salle louée. Ils sont fixés par le conseil municipal : décision n° 22-2024 du 1^{er} février 2024. Le conseil municipal se réserve le droit de modifier les tarifs en cours d'année. Le paiement se fera auprès du centre des finances publiques après utilisation de la salle.

2/ ÉQUIPEMENTS

Le matériel mis à disposition doit être rendu propre et en bon état de fonctionnement. Il fera l'objet d'un inventaire lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie de la salle. **IL EST INTERDIT DE SORTIR LES TABLES ET LES CHAISES DE LA SALLE.**

3/ DESTINATION DES LIEUX LOUÉS

La salle est louée pour accueillir l'évènement suivant : scrabble

4/ ETAT DES LIEUX :

L'état des lieux se fera à l'ouverture et à la fermeture (prévoir 15 min). Tout prêt de matériel devra être rendu dans son état initial. S'il est constaté lors de l'état des lieux de sortie des dégradations ou perte, des remboursements pourront être demandés. Des contrôles peuvent être effectués pour les réservations faites à l'année.

5/ DURÉE

La location débutera :

- Tous les mercredis de 13h à 19h15 (salle bleue)
- Samedi 17 mai juin de 8h30 à 19h00 (salle bleue)
- Samedi 07 juin de 12h30 à 00h (salle bleue)
- Mercredi 18 juin de 12h30 à 22h30 (RDC)
- Vendredi 19 septembre de 14h00 jusqu'au samedi 20 septembre à 20h (RDC)

Le transfert de responsabilité s'effectue aux dates fixées ci-dessus lors de la remise / restitution des clefs. La salle doit être vidée et rendue dans son état initial à la date de fin de location.

6/ CHARGES ET CONDITIONS DU LOCATAIRE

Le locataire est tenu :

- De fournir une attestation d'assurance
- D'éviter toutes nuisances sonores à l'extérieur de la salle,
- D'effectuer toutes les démarches et déclarations nécessaires selon les lois et règlements en vigueur notamment auprès des contributions directes et indirectes (SACEM, autorisation de buvette, droits d'auteur...),
- De se conformer au règlement.
- De signaler tout problème ou dysfonctionnement immédiatement à la mairie au **02 32 41 08 15** ou au gardien d'astreinte (le week-end) au **06 46 70 02 21**.

7/ OBLIGATIONS DE LA MAIRIE

La Mairie s'engage à fournir un local utilisable durant toute la durée de la location ainsi que les tables et chaises à la demande. En cas d'accident, la responsabilité de la Mairie ne pourra être engagée si le nombre de personnes est supérieur à la capacité des salles.

8/ CESSION, SOUS LOCATION

Toute sous-location est interdite. Le titre de location est nominatif et ne peut être cédé à un tiers.

9/ CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si le locataire annule la réservation plus de 72 heures avant la date prévue, aucune pénalité ne sera appliquée. La mairie se réserve le droit d'interdire l'accès aux salles ou de mettre fin à la location s'il apparaissait que la manifestation organisée ne corresponde pas à celle décrite dans le présent contrat.

Fait à Pont-Audemer,

Le 11/04/2025 en deux exemplaires, dont un remis au locataire

Club de SCRABBLE
Présidente,

Marie-France THIBOUT

Pour le maire et par délégation

Le 1^{er} adjoint,

Christophe CANTELOUP

En charge du Personnel, des sports et
de la jeunesse et des Affaires
Générales

Mentions légales

Le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 Mai 2018.

Protection des données personnelles :

Notre politique de protection de la vie privée vous permet d'en savoir plus sur la collecte et le traitement de vos données personnelles ainsi que sur vos droits. Si vous souhaitez accéder, faire modifier, mettre à jour ou supprimer vos coordonnées, adressez une demande à : accueil@ville-pont-audemer.fr ou Mairie, 2, place du Verdun 27500 PONT AUDEMER

Identité du responsable du traitement :

Les données personnelles sont collectées par : Mairie de Pont Audemer

Les traitements relatifs à vos données personnelles et finalités :

Les renseignements transmis dans le cadre des locations de salles communales font l'objet d'un traitement informatisé, obligatoire pour l'organisation du service des locations de salles.

Quels destinataires ? Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, le maire, les élus et les agents municipaux de la commune.

Pendant quelle durée ? Vos données seront conservées pendant 2 ans à compter de la dernière prise de contact avec l'utilisateur.

Quels sont vos droits ? Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez de droits d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant, ainsi que d'un droit de consultation de la liste des traitements mis en œuvre par la Mairie de Pont Audemer.

Vous pouvez exercer ces droits soit par mail : accueil@ville-pont-audemer.fr soit par voie postale : Mairie, 2 Place du Verdun 27500 PONT AUDEMER. S'il existe un doute sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Autorise la mairie à enregistrer mes coordonnées pour recevoir des informations sous forme de lettre d'information, de messages mails, SMS ou courrier pour diffusion d'informations ou messages d'alerte.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ci-joint et donner mon consentement.

Fait à Pont Audemer, le 23/04/2025 « Lu et approuvé » ... Lu et approuvé

Signature :



Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le 12/05/2025



ID : 027-200077329-20250512-DEC_0107_2025-AU